



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

Séance ordinaire
du 13 mars 2024 à 20 h 00
Sur la convocation légale de

M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 19
Conseillers en fonction 18
Conseillers Présents 17

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Sont présents : MM. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach, Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1^{er} Adjoint, Dominique RULOFS, 2^e Adjoint, Henri STASCHE, 3^e Adjoint, Robert MANSUTTI, 4^e Adjoint, Philippe RINGENBACH, 5^e Adjoint, M. Nicolas HIRTZ conseiller municipal délégué, Mmes Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, Isabelle CÔTE, Rose-Marie FRICKER, Nathalie RAUBER et Marion MOUROT, MM. Claude BUESSLER, Jean-Marc NOVIOT, Michel SÉTIF et Thierry VAUT.

Était excusé : M. Aurélien PELTIER ayant donné procuration à M. Franck DUDT, Maire.

Assistait également à la séance : Mme Anne KIPPELEN secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Claude BUESSLER.

Date de la convocation : 04 mars 2024.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Présentation et approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023.
- 4) Affectation des résultats 2023.
- 5) Effectif scolaire 2024 pour le RPI du Vallon du Soultzbach.
- 6) Coupures d'électricité : point sur la rencontre avec Enedis et le Territoire Energie d'Alsace.
- 7) Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité.
- 8) Brigade Verte : bilan activités 2023 – poste de Guewenheim.
- 9) Manifestations associatives 2024.
- 10) Divers et communications.

M. Franck DUDT, Maire ouvre la séance, salue l'assemblée présente, l'auditeur dans la salle ainsi que la secrétaire de mairie.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Claude BUESSLER a été nommé en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DU COMPTE DE GESTION 2023

M. le Maire donne la parole à M. Nicolas HIRTZ Conseiller Municipal délégué pour la présentation de toutes les données du compte administratif.

M. Nicolas HIRTZ intervient, il énumère les prévisions du budget primitif et commente les réalisations. L'assemblée remercie M. HIRTZ pour toutes les explications constructives et utiles sur les résultats chiffrés de la commune en 2023.

M. le Maire et M. HIRTZ remercient les secrétaires de mairie pour leur travail et leur implication tout au long de l'année.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

L'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président.

M. le Maire propose de passer au vote et *M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1^e Adjoint* est élu président de séance à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1^e Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. le Maire quitte la séance.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2023, tel qu'il a été présenté.

M. le Maire remercie l'assemblée pour la confiance accordée et M. Nicolas HIRTZ pour son implication dans les finances de la commune.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PAR M. CHRISTOPHE LALAGUE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Franck DUDT, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur est impeccable,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT N°4

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

A la clôture de l'exercice 2022 est constaté le résultat suivant : +143 464.79 €

- **intégration du résultat de l'association foncière + 354.50 €**

- en section de fonctionnement, excédent de + **156 310.35€**
- en section d'investissement, déficit de - **4 365.56€**

Résultat d'investissement de l'exercice : - **12 845.56 €**

A reporter au BP 2023 Chapitre 001 (dépenses d'investissement) : - 4 365.56 €

RAR dépenses : 159 819.20 €

RAR recettes : 40 000.00 €

Résultat d'investissement après RAR : - 119 819.20 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 98 044.04 €
Résultat de fonctionnement : 241 863.33 €

<p>A reporter au BP 2024 A l'article 1068 (recettes d'investissement) : 159 928.89 € A l'article 002 (recettes de fonctionnement) : 81 934.44 €</p>

Après exposé, le Conseil Municipal délibère et décide de retenir à l'unanimité l'affectation proposée par M. le Maire.

POINT N°5

EFFECTIF SCOLAIRE 2024 POUR LE RPI DU VALLON DU SOULTZBACH

M. Franck DUDT, Maire donne la parole à M. Michel SÉTIF conseiller municipal et Président du S.I.S. Syndicat Intercommunal du Soultzbach.

M. SÉTIF fait part de l'annonce qui a été faite et notamment une possible fermeture de classe au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) du Vallon du Soultzbach. En effet l'effectif des enfants ne cesse de diminuer.

Une nette diminution des naissances est constatée depuis la fin de la période Covid.

L'effectif annoncé est de 80 enfants, les textes prévoient une fermeture de classe dès le seuil de 84 enfants.

La fusion opérée l'année dernière, accompagnée de la fermeture d'une section en 2022 et d'une classe en 2021 a déjà mis à rude épreuve les ressources du territoire.

Sur demande de l'Inspection Académique, une fusion, validée par les communes a eu lieu en 2023 avec la mise en place d'un poste unique de direction.

De plus des investissements ont été consentis pour rénover les locaux et assurer la sécurité des accès. Les enseignants ont accepté de prendre en charge des classes avec des niveaux multiples ce qui n'est pas tâche facile au quotidien.

Depuis plusieurs années les structures intercommunales ont permis un enseignement de qualité avec comme valeur ajoutée le bilinguisme, marqueur de l'identité régionale. Les enseignants ont également consenti à prendre en charge des classes Langues et Cultures Régionales (LCR).

C'est pourquoi, M. le Maire et M. SÉTIF se sont mobilisés rapidement. Un argumentaire favorable au maintien des classes bilingues a été trouvé. Un courrier a été rédigé. Il a été signé en commun accord avec M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué de Mortzwiller et Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, et M. Jean-Julien WEISS Maire de Soppe-le-Bas.

Il a été adressé à MM. les Présidents de la Région et de la CEA, MM. les Recteur et Inspecteur d'Académie, Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, aux quatre Sénateurs haut-rhinois et au Député de la 4^e Circonscription, M. le Préfet du Haut-Rhin, M. le Sous-Préfet de Thann Guebwiller, Madame et Monsieur les Conseillers d'Alsace du Canton de Masevaux, et aux membres du bureau de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

C'est avec le soutien de M. Fabian JORDAN, Président de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), Maire de BERRWILLER et Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin AMHR qu'un rendez-vous a pu être fixé dans un bref délai à la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale). Après avoir entendu l'exposé des directives sur les mesures actuelles, MM. JORDAN, DUDT et SÉTIF ont argumenté le dossier.

A l'issue de cet échange, la fermeture de classe a été actée en contrepartie d'une ouverture de section. Un courrier du DASEN daté du 5 mars 2024 en atteste.

La projection de la contractualisation des effectifs sur 3 ans nécessite une réflexion approfondie. La démographie locale est en chute, même celle à l'échelon national.

M. Christophe BELTZUNG précise qu'une réflexion doit être engagée, sur l'avenir de nos bâtiments scolaires, sur un RPC (Regroupement Pédagogique Concentré) et sur la question de la compétence scolaire. M. Christophe BELTZUNG acte le fait que l'avenir n'est pas positif sur le plan des effectifs scolaires et demande à l'assemblée d'en être conscient.

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée par la Communauté de Communes est une démarche et une stratégie qui permettra de discuter de ce sujet.

Il remercie MM. DUDT et SÉTIF pour leur démarche et la qualité du retour.

MM. DUDT et SÉTIF remercient particulièrement M. Fabian JORDAN Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin, M. le Député SCHELLENBERGER, Mmes DREXLER, SCHILLINGER Sénatrices et M. KLINGLER Sénateur.

M. Thierry VAUT prend la parole concernant la mobilisation des parents à ce sujet. Des actions étaient prêtes à être engagées, M. le Maire précise qu'il y a lieu de dialoguer avec les parents. L'objectif est de leur donner une vision sur les années à venir. La scolarisation sur le Vallon apporte un enseignement de qualité pour les enfants. Une incompréhension s'est creusée entre les représentants des parents d'élèves et élus sur ce dossier suite à la communication de Madame la Directrice.

M. Claude BUESSLER pose une question quant à la délivrance des dérogations scolaires. M. le Maire précise que le Président du SIS à la compétence sur ce point et que la décision finale appartient au Maire de la Commune d'accueil de l'enfant. Il est également question de la TPS (Très Petite Section) section que nous ne disposons pas sur le Vallon.

POINT N°6

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ : POINT SUR LA RENCONTRE AVEC ENEDIS ET LE TERRITOIRE ENERGIE D'ALSACE

M. le Maire expose le rendu de la rencontre du 16 février dernier à la mairie.

Étaient présents, Mme FLAUSS directrice aux affaires territoriales Alsace Franche Comté à Enedis, M. Vincent MAURER délégué territorial à Enedis, M. Jean-Luc BARBERON Président de TEA, des membres du bureau de TEA ainsi que la municipalité du HAUT SOULTZBACH. Un état des lieux a été fait sur les coupures et les microcoupures.

Différents points sont abordés par Enedis :

- le décret qualité pour une continuité de fourniture
- la tenue de tension

- la continuité d'alimentation
- le critère B (temps moyen de coupure).

En ce qui concerne le diagnostic qualité du Haut-Rhin, il s'avère que la commune du HAUT SOULTZBACH est représentée avec un pourcentage de plus de 20 % en tant que client mal alimenté. La qualité de fourniture est perturbée par des arbres malades.

En Alsace Franche Comté comme dans d'autres forêts françaises, les essences du frêne et de l'épicéa commun sont les essences particulièrement affectées par le changement climatique.

Sur les quatre dernières années, les incidents sur les lignes haute tension ont augmenté de 30 % (causes : prolifération des arbres malades tombant sur les lignes, températures extrêmes, tempêtes de plus en plus fréquentes ...)

L'élagage de la végétation constitue un véritable enjeu pour la qualité d'acheminement de l'électricité. Les visites de lignes pédestres, héliportées ou par drones permettent de constituer des programmes annuels d'élagage. L'élagage est réalisé de manière traditionnelle ou par l'utilisation de techniques innovantes afin de limiter le nombre de coupures sur le réseau électrique.

Une réglementation est appliquée en ce qui concerne la distance de la végétation selon les lignes HTA, BT, MT (haute tension, basse tension, moyenne tension). L'action immédiate retenue par Enedis est de mieux détecter les arbres morts. Un inventaire des arbres morts et malades a été réalisé, le nombre d'incidents pour cause « arbres » est en constante augmentation ces dernières années.

Les incidents suivants ont été discutés :

- 28 novembre 2023 – chute d'arbres ligne sur le Haut Soultzbach
- 21 octobre 2023 – chute d'arbres sur la ligne « Sentheim déséquilibre de phase
- 05 novembre 2023 – chute d'arbre sur la ligne « Belacker »
- Coupures brèves 11 janvier 2024 disfonctionnement.

Un chantier a été engagé en priorité par l'entreprise BARTH-SCHNEIDER le 17 janvier.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier sur la qualité de fourniture de l'électricité a été diffusé à l'ensemble de la population du HAUT SOULTZBACH suites aux différents incidents.

Etant donné que la Commune a été particulièrement touchée ces derniers mois, et en accord avec Enedis, Territoire d'Energie Alsace et la Commune, un courrier sera transmis à tous les propriétaires d'arbres qui représente un danger pour les ouvrages du réseau de distribution d'électricité.

Pour des arbres situés à une distance supérieures à celles qui sont visées dans l'arrêté du 17 mai 2001) et pour lesquels Enedis ne bénéficie ni d'un droit d'élagage ni d'un droit d'abattage, il est rappelé que le propriétaire est tenu de surveiller leur état d'élaguer ou d'abattre et ceci avant le 31 mai 2024.

Le propriétaire peut faire appel à des prestataires spécialisés. La mairie pourra également fournir les coordonnées de prestataires. Cette opération permettra de garantir la sécurité de l'alimentation électrique sur la Commune.

M. Henri STASCHE précise qu'il y a lieu d'être vigilant, l'assurance pourra se retourner vers le propriétaire en cas de problème, si l'entretien et l'élagage n'auraient pas été réalisés.

POINT N°7

TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

M. le Maire, Vice-Président chargé de la gestion de la TICFE-C au sein de Territoire d'Énergie Alsace fait un point sur le sujet :

*Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – part communale – TICFE-C
Substitution de la commune du HAUT SOULTZBACH par Territoire d'Énergie Alsace
pour la perception du produit de la Taxe et ses modalités de reversement*

- Vu** l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;
- Vu** l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

POINT N°8

BRIGADE VERTE : BILAN ACTIVITES 2023 – POSTE DE GUEWENHEIM

M. le Maire donne la parole à M. Henri STASCHE, délégué au sein de la Brigade Verte.

M. STASCHE commente le bilan des activités 2023 du poste de Guewenheim.

Fonctionnement interne : organisation géographique optimisée – nombre de gardes champêtres, équipe administrative et de direction, gestion téléphonique, présence 7jours/7, flottes, service de démoustication.

Ventilation du personnel par secteur : Soultz – Eschentzwiller, Altenach et Guewenheim.

Missions et compétences : prévention en corrélation avec les principales administrations de l'Etat (police, gendarmerie, OFB, pompiers) et d'autres institutions locales (Collectivité Européenne d'Alsace, mairies, communauté de communes ...).

Surveillance des espaces ruraux, forestiers et voirie – application des règlements de police et de circulation – contrôle des activités de chasse, de pêche et d'espaces naturels sensibles, gestion des animaux en divagation, lutte contre la pollution, les feux, les bruits et nuisances diverses, accompagnement des élus en matière d'urbanisme, intervention en matière de gibier mort ou blessé, prise en charge et transport vers La LPO des oiseaux et espèces protégés.

Chiffres 2023

Volet environnement animaux : faune domestique et faune sauvage.

pollutions – nuisances : dépôts pollutions feux nuisances sonores et olfactives.

préservation de l'environnement : chasse, pêche, espaces naturels, plantes invasives, camping sauvage, cueillette.

Volet sécurité : code de la route, ordre – opérations funéraires, urbanisme, vols et dégradations, services d'ordres « manifestations ».

Bilan des procédures et écrits établis pour l'année : procès-verbaux, rapports d'information judiciaire et administratifs, verbalisations électroniques.

M. le Maire remercie les gardes pour leurs compétences et la qualité de leur travail.

L'assemblée remercie M. Henri STASCHE pour cet exposé.

POINT N°9

MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES 2024

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dominique RULOFS Adjoint qui énumère l'ensemble des manifestations prévues par nos associations locales :

- 20 avril : mystère du vallon ; jeu d'aventure (Association Le Soultzbach en fête)
- 09 mai : marché aux puces à Soppe-le- Haut (Association du Foyer Rural)
- 15 juin : cinéma en plein air, verger communal de Soppe-le-Haut (Association Le Soultzbach en fête)
- Juillet et août : activités d'été (programme en cours d'élaboration avec la Communauté de Communes de Masevaux)
- 13 juillet : soirée festive à Soppe-le-Haut (appel aux associations pour l'organisation 2024 La Commune prendra en charge le feu d'artifice et l'animation musicale.
- musée virtuel en salle (Association Le Soultzbach en fête)

- 21 & 22 septembre : journées du Patrimoine avec la Société Histoire et Patrimoine du Soultzbach
- 05 octobre : soirée automnale à Mortzwiller (Les Joyeux Schollabera)
- 27 octobre : Marche Rose à Soppe-le-Haut (Association Le Soultzbach en fête).
- Association Sports et Loisirs : tout au long de l'année des activités de tennis, badminton, création florale, scrapbooking, atelier couture ...
- Association des Donneurs de Sang bénévoles collectes aux dates suivantes : jeudi 21 mars, jeudi 17 octobre. Une collecte est prévue à Soppe-le-Bas le 6 juin.
- Association les Vergers du Soultzbach une journée de plantation près du Soultzbach date à définir.
- La paroisse organisera un repas paroissial et notamment une choucroute, la date reste à définir.

M. Thierry VAUT prend la parole et communique les dates retenues par l'Association des Parents du Vallon du Soultzbach :

- 30 mars : le lapin de Pâques
- 02 juin : marché de puériculture
- 16 novembre : défilé de la St Martin
- 24 novembre : marché aux jouets
- 6 décembre :st Nicolas.
- La Commune organisera la cérémonie du 08 mai à Soppe-le-Haut.
- **La journée citoyenne aura lieu samedi 25 mai 2024, le repas sera organisé au Foyer de Soppe-le-Haut.**

L'assemblée remercie M. RULOFS pour toutes ces informations.

POINT N°10

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- **Création de la réserve territoriale citoyenne** : M. Michel SÉTIF fait part à l'assemblée de la possibilité d'exercer des heures civiques : des informations précises sont disponibles sous « Service Public – Réserve Territoriale Citoyenne – Donner du temps à la Commune – nouveau dispositif d'engagement citoyen. Chaque citoyen peut signifier à son maire, via la plateforme, qu'il a du temps disponible. Les maires peuvent ainsi faire appel aux habitants qui se sont manifestés pour différents besoins de la commune, actions solidaires, soutien lors d'évènements, aide à la voirie ...
- **Agent technique** : M. le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau contrat aidé sera signé dans les meilleurs délais.
- **Presbytère** : M. Dominique RULOFS, Adjoint informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec des représentants de la CEA, service du Patrimoine pour approfondir le projet dans le cadre de la procédure en cours. Une visite de la maison Jean-Jacques Henner à Bernwiller (réhabilitation en cours pour en faire un lieu éducatif et solidaire) a également été programmée.

La séance est levée à 22 heures 26 minutes.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 13 mars 2024

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Présentation et approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023.
- 4) Affectation des résultats 2023.
- 5) Effectif scolaire 2024 pour le RPI du Vallon du Soultzbach.
- 6) Coupures d'électricité : point sur la rencontre avec Enedis et le Territoire Energie d'Alsace.
- 7) Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité.
- 8) Brigade Verte : bilan activités 2023 – poste de Guewenheim.
- 9) Manifestations associatives 2024.
- 10) Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire et Maire délégué		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué et 1 ^{er} Adjoint		
RULOFS Dominique	2 ^e Adjoint		
STASCHE Henri	3 ^e Adjoint		
MANSUTTI Robert	4 ^e Adjoint		
RINGENBACH Philippe	5 ^e Adjoint		

HIRTZ Nicolas	Conseiller municipal délégué		
BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		
BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		
BUESSLER Claude	Conseiller municipal		
CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		
FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		
MOUROT Marion	Conseillère municipale		
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller municipal		
PELTIER Aurélien	Conseiller municipal		Franck DUDT
RAUBER Nathalie	Conseillère municipale		
SÉTIF Michel	Conseiller municipal		
VAUT Thierry	Conseiller municipal		